

Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le partenariat entre l'UE et l'OTAN dans la gestion des crises, les actions militaires européennes récentes et la proposition franco-britannique de mise à disposition de l'ONU d'une force de réaction rapide européenne en cas de crise, Londres le 24 novembre 2003.

La France et le Royaume-Uni ont été, ensemble, au premier plan de l'élaboration de la politique européenne de sécurité et de défense. Nos deux pays demeurent engagés dans la poursuite du développement de la capacité de l'UE à prendre des décisions et à agir dans le domaine de la gestion des crises. Nous nous félicitons des progrès considérables accomplis depuis notre dernier sommet au Touquet en février :

En 2003, l'Union européenne a conclu l'ensemble des accords entre l'OTAN et l'UE qui établissent les bases du partenariat stratégique entre les deux organisations dans le domaine de la gestion des crises. Nous entendons faire pleinement usage de ces arrangements, et développer ainsi la relation établie dans ce cadre.

- L'UE a lancé sa première mission civile dans le cadre de la PESD, la mission de police de l'UE en Bosnie, et pris la décision d'en engager une deuxième, la mission de police de l'UE Proxima dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

L'UE a lancé sa première mission militaire avec recours aux moyens et aux capacités de l'OTAN, l'opération Concordia dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui arrivera à son terme le 15 décembre.

L'UE a achevé avec succès sa première mission militaire autonome, l'opération Artémis en République démocratique du Congo.

Dans toutes ces opérations, nos deux pays ont engagé des personnels et des capacités, et la France était la nation cadre des deux missions militaires.

A travers ce type d'actions, la PESD apporte désormais une contribution vitale à la réalisation des objectifs de la Politique étrangère et de sécurité commune de l'Union. Dans ce contexte, nos deux pays réaffirment leur soutien à l'organisation et à la direction par l'UE d'une mission coordonnée en Bosnie, après la fin de la SFOR. Il est entendu qu'une composante militaire serait établie dans le cadre de Berlin plus. Nous attendons avec intérêt des discussions à ce sujet dans les prochaines semaines.

Nos deux pays souhaitent désormais s'appuyer sur ces premières étapes dans les opérations de gestion de crises, pour avancer dans deux domaines : la relation entre l'UE et les Nations Unies dans le domaine de la gestion des crises, et l'approfondissement du travail en matière de développement de capacités. A cette fin :

nous proposons une nouvelle initiative qui consisterait pour l'UE à se concentrer sur le développement de ses moyens de réaction rapide pour améliorer sa capacité à soutenir les Nations Unies à court terme dans les situations de gestion de crises

nous continuerons de travailler ensemble au renforcement des capacités militaires effectives de

L'UE, notamment par la définition de nouveaux objectifs de capacités, l'établissement de l'Agence européenne dans le domaine du développement des capacités de défense, de la recherche, de l'acquisition et de l'armement, et poursuivrons notre travail bilatéral sur la coopération navale. Nos deux pays rappellent l'engagement pris au Sommet de Saint-Malo d'unir nos efforts pour promouvoir la paix et la stabilité en Afrique. Nous rappelons la proposition faite à nos partenaires de l'UE, lors de notre dernier sommet bilatéral : l'Union devrait examiner les moyens de contribuer à la prévention des conflits et au maintien de la paix en Afrique, y compris par des opérations autonomes, menées en liaison étroite avec les Nations Unies. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la réussite de l'opération Artémis. L'UE s'est montrée en mesure de répondre rapidement à une demande du Secrétaire général des Nations Unies et de lancer une opération dans un délai de deux semaines après l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la résolution 1484 appelant au déploiement d'une Force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia. Elle a ainsi fait la preuve de sa capacité à promouvoir la paix et la stabilité au-delà de son voisinage immédiat.

Concernant les discussions en cours au sein de l'UE sur la réponse appropriée à apporter à la demande des Nations Unies que l'UE joue un rôle dans la formation de l'unité de police intégrée à Kinshasa, la France et le Royaume-Uni considèrent qu'une mission de formation de police démontrerait l'engagement continu de l'UE en République démocratique du Congo.

Ensemble, nous proposons maintenant que l'UE ait pour objectif de s'appuyer sur ce précédent pour être en mesure de répondre par la PESD à des demandes similaires à venir de la part des Nations Unies, en Afrique ou ailleurs. L'UE doit être apte et disposée à déployer ses forces dans une opération autonome dans un délai de 15 jours pour répondre à une crise. L'objectif doit porter sur des forces cohérentes et crédibles de la taille d'un groupement tactique interarmées, chacune d'environ 1 500 personnes, offertes par une seule nation ou organisées selon un dispositif multinational ou de nation-cadre, dotées des moyens de transport et d'une capacité à durer adéquats. Ces forces doivent être capables d'opérer sous mandat relevant du Chapitre VII. Elles seraient déployées en réponse à une demande des Nations Unies pour stabiliser une situation ou satisfaire un besoin à court terme jusqu'à l'arrivée ou le renforcement de forces de maintien de la paix des Nations Unies ou d'organisations régionales agissant sous leur mandat. Cette initiative aura à être développée au sein de l'UE, en liaison étroite avec les Nations Unies et les partenaires régionaux concernés. Elle contribuerait à la mise en oeuvre de la déclaration commune sur la coopération entre l'UE et les Nations Unies dans la gestion des crises.

Le développement d'une telle capacité présenterait des avantages plus larges pour la capacité de réaction rapide de l'UE et des Etats membres. Nous nous félicitons des progrès déjà accomplis dans la création de la Force de réaction de l'OTAN, en notant que les forces sont proposées à l'UE et à l'OTAN sur la base du volontariat au cas par cas. Nous travaillerons ensemble pour améliorer les liens entre les deux organisations et renforcer leurs capacités de réaction rapide de façon compatible.

La France et le Royaume-Uni poursuivront leur coopération dans le domaine du développement de capacités. Le test décisif de la réussite de la capacité de gestion des crises de l'UE est son aptitude à préparer, lancer et conduire des opérations efficaces et cohérentes. Nous voulons continuer d'améliorer cette capacité en termes de projection de forces et de simultanéité.

La France et le Royaume-Uni continueront de coopérer dans les domaines suivants :

(a) la définition dès que possible du nouvel objectif global de l'Union européenne, qui sera mis en oeuvre d'ici à la fin 2010. Pour améliorer sa capacité à entreprendre toute la gamme de missions envisagées dans le projet de traité de l'Union, à mener des opérations simultanées et à poursuivre le développement de sa capacité de réaction rapide, la France et le Royaume-Uni considèrent que l'Union doit affiner ses objectifs quantitatifs et fixer de nouveaux objectifs qualitatifs exigeants. Outre la préparation, l'efficacité militaire, la déployabilité et la capacité des forces à durer, un objectif essentiel à cette fin consistera à améliorer significativement l'interopérabilité des forces des Etats membres, des équipements et des structures de commandement et de contrôle mis à la disposition de l'Union, de façon cohérente avec leur besoin d'opérer entre eux et avec leurs partenaires

besoin d'opérer entre eux et avec leurs partenaires.

(b) l'établissement à brève échéance de l'Agence européenne dans le domaine du développement des capacités de défense, de la recherche, de l'acquisition et de l'armement, pour promouvoir, sous la direction du Conseil, les travaux d'amélioration des capacités de défense et de définition de la politique des capacités européennes et de l'armement. Ensemble, nous saluons la décision du Conseil de créer cette Agence, dont nos deux pays avaient appelé de leurs vœux l'établissement, au Touquet. Nous attendons avec intérêt la constitution rapide d'une équipe de mise en oeuvre chargée de rendre l'Agence opérationnelle courant 2004. Parmi les premières tâches de l'Agence devra figurer la contribution à la définition du prochain Objectif Global de l'UE.

(c) La France et le Royaume-Uni se félicitent des récentes décisions d'acquérir l'avion de transport stratégique A400 M et le missile " Météor ". Ces décisions, tout en contribuant à renforcer la base industrielle européenne, nous permettent de faire le meilleur usage de nos ressources financières et de renforcer les capacités et l'interopérabilité de nos forces.

d) Nous restons engagé pour continuer notre coopération bilatérale dans le domaine naval. De ce fait, nos programmes nationaux visant à acquérir des porte-avions représentent un engagement majeur pour le développement des capacités militaires européennes. Des échanges mutuels d'informations sont en cours. Les décisions de la France et de la Grande-Bretagne concernant leur programme national pourront fournir un champ supplémentaire pour d'autres secteurs de coopération entre industriels dans le futur.

En outre, en application des décisions du Touquet, des échanges sont en cours dans le domaine des cycles opérationnels, de l'aviation, de l'entretien, du personnel et de l'entraînement. Ils se poursuivent avec l'objectif d'accroître l'interopérabilité et d'harmoniser les cycles d'activité.